



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16/06/2023

LE MINISTÈRE LANCE UN DISPOSITIF D'AIDE EXCEPTIONNELLE POUR SOUTENIR LA FILIÈRE LAVANDE

Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, a réuni ce vendredi 16 juin 2023, les acteurs de la filière lavandicole pour lancer le dispositif d'aide conjoncturelle destiné à compenser les pertes économiques liées aux conséquences de la guerre en Ukraine pour les producteurs d'huiles essentielles de lavande et lavandin.

Cette aide fait suite à la décision, votée par le parlement en août 2022, d'une enveloppe d'aide de 10 M € pour le secteur lavandicole.

Ainsi 9 M € seront consacrés à un dispositif d'aide destiné à compenser partiellement les pertes économiques de l'année 2022 subies par les producteurs d'huiles essentielles de lavande et lavandin au regard des conséquences de la guerre en Ukraine.

Les producteurs pourront déposer une demande d'aide dès le 19 juin et jusqu'au 28 juillet 2023 (14h) auprès de FranceAgrimer. Les premiers paiements sont prévus dès septembre, tous les dossiers devant être payés avant le 31 décembre 2023.

Un montant de 1 M € sera en outre consacré au financement d'un plan de recherche sur la cécidomyie de la lavande, afin d'apporter des réponses structurelles à ce risque sanitaire causant des dommages croissants chez les producteurs.

Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr
@Agri_Gouv